Nations Unies E/CN.7/2005/12

Conseil économique et social

Distr.: Générale
27 septembre 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la quarante-huitième session
Vienne, 7-9 décembre 2005
Point 10 de l'ordre du jour
Questions administratives et budgétaires

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Avant-propos		
I.	Introduction	1-9	5
II.	Budget consolidé	10-22	9
	A. Concept et terminologie	10-12	9
	B. Recettes	13	10
	C. Budget et dépenses	14	12
	D. Cadre régional et thématique	15-22	13
III.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	23-49	19
	A. Vue d'ensemble de la situation financière	23-37	19
	1. Propositions pour distraire des dépenses des fonds destinés aux activités de base	27-33	20
	2. Mesures de réduction des coûts	34-37	22
	B. Budget final, 2004-2005	38-43	23
	1. Budget-programme	39-40	24
	2. Infrastructure	41-43	24

V.05-88563 (F) 241005 251005

C. Budget initial, 2006-2007 . . . . . 44-49 25
1. Budget-programme 45-47 25
2. Infrastructure 48-49 26
IV. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 50-51 26
V. Budget-programme ordinaire 52-53 28

Tableaux

1. État financier récapitulatif consolidé, 2002-2007 8
2. ONUDC: Budget final pour 2004-2005 et budget initial pour 2006-2007 15
3. ONUDC: Budget final pour 2004-2005 et budget initial pour 2006-2007 par thème 16
4. Fonds du PNUCID: état financier récapitulatif, 2002-2007 21
5. Fonds du PNUCID: ressources nécessaires, 2004-2005 23
6. Fonds du PNUCID: ressources nécessaires, 2004-2005 25
7. Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour l'infrastructure, 2006-2007 26
8. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: état financier récapitulatif, 2002-2007 27
9. ONUDC: ressources nécessaires (budget ordinaire), 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007 28

Figures

I. Projections des recettes par type de financement, 2004-2005 et 2006-2007 11
II. Budget et dépenses consolidés, 2002-2007 13
III. Fonds du PNUCID: contributions volontaires, 1992-2007 20

Avant-propos

Le présent budget consolidé contient un examen rétrospectif des ressources demandées en 2004-2005 et une ébauche de programme anticipant les ressources nécessaires en 2006-2007. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) voit s'accroître à la fois le nombre de ses mandats et le volume de ses ressources financières, notamment dans le cadre des activités de prévention de la criminalité et de lutte contre la corruption de l'Organisation – ce qui témoigne de l'estime croissante des États Membres pour notre travail.

Au cours des dernières années, le financement de l'ONUDC s'est considérablement diversifié grâce à l'augmentation du nombre de pays ayant conclu d'importants accords de participation aux coûts, au renforcement de l'appui des institutions des Nations Unies et à l'émergence de partenariats prometteurs avec des fondations. Entre 2002-2003 et 2004-2005, les recettes provenant de contributions volontaires ont progressé de 8 % pour le contrôle des drogues et presque triplé pour la prévention de la criminalité.

Ces deux dernières années, l'ONUDC a déployé des efforts considérables pour montrer comment ses préoccupations fondamentales – la drogue, le crime et la corruption – recoupent les domaines d'action d'autres organismes et fonds des Nations Unies et, souvent, les activités menées dans le monde par d'autres organisations en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. En 2004, nous avons accueilli le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, grâce aux efforts conjugués de ces organismes, notamment aux contributions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, nous avons réussi à optimiser nos ressources de manière à réduire la criminalité transnationale organisée. Quelques mois plus tard, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement du Secrétaire général intitulé "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" mentionnait la criminalité organisée et le terrorisme, grands axes de la mission de l'ONUDC, comme des domaines d'action clefs.

Le rapport de 2005 du Secrétaire général, intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous", indique clairement les six principales menaces pesant sur la société. La criminalité transnationale organisée et le terrorisme en font partie, ce qui montre encore une fois que notre mission figure en bonne place sur la liste des priorités de l'Organisation des Nations Unies. L'ONUDC est prête à relever ces défis.

L'ONUDC continuera de forger de nouveaux partenariats avec des entités et des fonds des Nations Unies, des institutions financières internationales, des gouvernements et le secteur privé pour mobiliser l'appui et les ressources dont elle a besoin pour soutenir ses missions. Une de ses études intitulée "Criminalité et développement en Afrique" a été publiée récemment. Elle illustre à l'aide d'un exemple la manière dont la criminalité, en Afrique, ébranle les systèmes politiques, économiques et sociaux. Elle montre aussi comment et pourquoi la criminalité demeure un obstacle majeur au développement de l'Afrique. En septembre 2005, une Table Ronde pour l'Afrique, organisée au Nigéria, a débouché sur un Programme d'Action, 2006-2010 destiné à renforcer la primauté du droit et à

améliorer les systèmes judiciaires en Afrique; l'ONUDC entend continuer d'appuyer ce programme et d'aider les États à appliquer ses recommandations.

L'ONUDC continuera aussi de soutenir la ratification des cinq Conventions relatives au contrôle des drogues et à la prévention de la criminalité ainsi que des 13 instruments universels contre le terrorisme. Si les États Membres parviennent véritablement à s'entendre sur une convention générale sur le terrorisme international, l'ONUDC fournira toute l'assistance nécessaire aux États Membres qui la ratifieront.

Dans le document final du Sommet mondial de 2005, adopté à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire, l'Assemblée générale s'est déclarée résolue à renforcer les moyens dont l'ONUDC dispose pour aider les États Membres. Avec l'entrée en vigueur à la fois de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de ses trois Protocoles et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUDC continue d'œuvrer en faveur d'un monde fondé sur la primauté du droit. À cette fin, il entend appuyer activement les travaux de l'Unité d'assistance en matière de primauté du droit du Secrétariat.

Antonio Maria **Costa**

I. Introduction

1. Le présent rapport contient le budget consolidé de toutes les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en 2004-2005 et de celles qui sont prévues pour 2006-2007. En même temps, conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article X des règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), il a pour objet d'aider la Commission à examiner et approuver le budget final pour 2004-2005 et le budget initial pour 2006-2007 du Fonds du PNUCID.

2. Les objectifs de l'ONUDC en 2006-2007 seront de continuer à promouvoir l'État de droit et la justice pour tous, d'améliorer la connaissance et la compréhension des menaces combinées que représentent la drogue, la criminalité et le terrorisme, et de renforcer la capacité des institutions gouvernementales et de la société civile à y faire face. L'Office mènera ses activités dans l'optique du développement durable, car ces menaces ont une incidence directe sur la capacité des États à atteindre cet objectif. Ce qui a été accompli à ce jour en la matière constitue un excellent point de départ: on peut dire que l'Office a fait un score de "cinq sur cinq", en ce sens que, sur une période de cinq ans il aura fait voir le jour à deux conventions et à trois protocoles relatifs à la criminalité (la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexes I à III, respectivement) et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (résolution 55/255, annexe); et la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4, annexe)). L'Office continue par ailleurs de soutenir la pleine application des trois conventions relatives au contrôle des drogues qui sont aujourd'hui proches de l'adhésion universelle.

3. L'ONUDC s'attaque à plusieurs menaces mondiales dans le cadre de l'État de droit et par l'intermédiaire de ses stratégies de subsistance durable. Les principaux domaines d'action, dans l'ensemble des régions géographiques, comprendront l'amélioration de l'efficacité des systèmes de justice pénale et la promotion de la réforme liée à des questions spécifiques telles que les besoins particuliers des femmes et des enfants; le renforcement des capacités nationales en matière de prévention de la corruption et du blanchiment d'argent; l'assistance aux pays pour qu'ils intègrent les objectifs de lutte contre les stupéfiants et de subsistance durable à des programmes de développement nationaux, bilatéraux et multilatéraux plus vastes; la lutte contre l'abus des drogues (y compris le VIH/sida qui y est associé parmi les jeunes et d'autres groupes vulnérables), le renforcement des capacités d'interception des drogues et de contrôle aux frontières ainsi que de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, et la promotion de la ratification et de l'application des instruments des Nations Unies relatifs au terrorisme.

4. En 2006-2007, l'ONUDC continuera de développer des systèmes et des outils en vue de recueillir, d'analyser et de diffuser des données et des informations sur la nature et l'étendue des problèmes de drogue et de criminalité dans le monde. Il s'attachera ce faisant à perfectionner les instruments existants, tels que les enquêtes

du *Programme de surveillance des cultures illicites*, le recueil et l'analyse des réponses au questionnaire destiné aux *rapports annuels* et à *l'enquête sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale* et la publication de rapports de haute qualité (notamment *les rapports mondiaux*, phare de l'ONUDC), ainsi qu'à créer de nouveaux instruments de collecte et d'analyse de données pour couvrir les domaines qui ne sont pas suffisamment abordés à présent. L'ONUDC continuera de fournir un soutien technique et scientifique ainsi que des services consultatifs aux États Membres, sur leur demande, pour tenter de faire en sorte que les drogues puissent être identifiées et analysées, et que les laboratoires médico-légaux nationaux et d'autres institutions scientifiques soient à même de fournir les services spécialisés nécessaires aux activités de contrôle des drogues et de la criminalité menées sur le plan national.

5. L'ONUDC renforcera sa fonction d'évaluation indépendante en poursuivant ses évaluations thématiques et en réalisant des évaluations de projets plus spécifiques, notamment sur le terrain. La fonction de planification stratégique sera développée plus avant et servira à définir les priorités stratégiques de l'ONUDC dans le cadre des orientations fournies par les organes directeurs. L'évaluation et la planification stratégique inspireront les améliorations que l'ONUDC apportera à son cycle des projets ainsi qu'à la gestion et au budget axés sur les résultats, en alignant les conventions internationales, les mandats, les stratégies, les priorités, les plans de travail/de programmes/de projets ainsi que les ressources s'y rapportant. Étant donné sa dépendance à l'égard des contributions volontaires, l'ONUDC maintiendra et renforcera ses partenariats et ses accords de coopération interinstitutions dans des domaines d'intérêt commun et cherchera à en établir de nouveaux. Afin de s'assurer une base de financement plus durable pour l'infrastructure et les programmes de base, l'ONUDC s'engagera dans des partenariats plus stratégiques avec certains donateurs clefs, élargira la base des contributions gouvernementales des pays autres que les gros donateurs, diversifiera sa base de ressources en faisant appel à des donateurs non habituels, coopérera avec des institutions financières, et maintiendra un mécanisme de dialogue efficace avec les principales parties prenantes du domaine financier.

6. L'Office poursuivra sa collaboration avec gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales et groupes de la société civile afin de promouvoir et de renforcer les activités visant à réduire l'abus des drogues, la criminalité et le terrorisme à l'échelle mondiale. Ces activités comprendront la diffusion de matériaux d'information et de messages d'intérêt général engageants et informatifs destinés à sensibiliser à des questions telles que l'abus des drogues, la corruption, la traite des êtres humains et le VIH/sida.

7. En Afrique, le Programme d'action (2006-2010) approuvé lors de Table ronde pour l'Afrique tenue en septembre 2005, fournira un cadre à des opérations de promotion de l'État de droit visant à favoriser la sécurité et le développement. Les initiatives spécifiques de la région comprendront l'assistance aux institutions gouvernementales et aux groupes de la société civile, en vue de remédier à l'abus de drogues et au VIH/sida qui y est associé; le renforcement des activités de lutte contre les stupéfiants, notamment au Cap-Vert; l'élargissement des programmes de réforme de la justice pénale; et, au Nigéria, l'amélioration des capacités nationales de lutte contre la corruption et la criminalité financière. En Asie occidentale et centrale et en Europe orientale, l'éradication de l'opium et l'appui aux programmes

de subsistance durable en Afghanistan, la répression et la réforme de la justice y associée ainsi que la lutte contre la corruption dans toute la région resteront les priorités. C'est pourquoi l'ONUDC appuiera une coopération transfrontière efficace, notamment en renforçant l'initiative "Pacte de Paris" (voir S/2003/641) ainsi que le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale. Il continuera par ailleurs de soutenir les initiatives de prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida, et prendra des mesures intégrées pour répondre au problème croissant des infections à VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection. En Amérique latine et aux Caraïbes, les moyens de subsistance durable resteront le grand axe prioritaire du programme destiné à la région andine. L'ONUDC fournira également son appui dans le domaine de l'État de droit, notamment en matière de répression et de réforme de la justice pénale, mais aussi au niveau de programmes novateurs de prévention de la criminalité pour faire face aux problèmes posés par le trafic de drogues, la corruption, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes à feu, et l'insécurité urbaine. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, les projets et programmes de subsistance durable seront poursuivis dans les régions de culture du pavot à opium de façon à maintenir la réduction remarquable des cultures de pavot à opium en République démocratique populaire lao et au Myanmar. L'accent sera mis également sur la prévention de l'abus des drogues et de la transmission du VIH. La lutte contre la traite des êtres humains sera aussi au centre des activités menées en République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Vietnam. Enfin, l'Office s'attachera à renforcer les capacités des pays de la région et leur coopération, en vue de réduire le trafic de précurseurs chimiques et de stimulants de type amphétamine.

8. Le tableau 1 ci-dessous présente un état financier récapitulatif consolidé. Les principaux aspects de la situation financière actuelle et des ressources nécessaires pour 2006-2007 peuvent être résumés comme suit:

a) Le montant total des recettes s'est accru de 41,6 millions de dollars (22 %), passant de 190,4 millions de dollars en 2002-2003 à 232 millions de dollars en 2004-2005. Selon les projections, il devrait connaître une nouvelle augmentation de 6,6 millions de dollars (3 %) en 2006-2007;

b) La progression des recettes est attribuable pour l'essentiel aux contributions volontaires au programme contre le crime qui ont augmenté de 23,9 millions de dollars (162 %), passant de 14,7 millions en 2002-2003 à 38,6 millions en 2004-2005. Une nouvelle hausse de 13 millions de dollars (34 %) est prévue en 2006-2007;

c) Les quotes-parts des États Membres au budget ordinaire, par nature prévisibles, ne représentent que 14 % des recettes totales. Les 86 % restants proviennent de contributions volontaires principalement destinées à des projets;

d) La part des recettes provenant de contributions volontaires à des fins spéciales (affectées) qui était de 68 % en 2002-2003, devrait atteindre 73 % en 2006-2007. Bien que cette tendance reflète une confiance accrue dans le financement des programmes, elle laisse insuffisamment de fonds destinés aux activités de base (non affectés) pour maintenir une infrastructure adéquate;

e) En ce qui concerne les budgets financés par des contributions volontaires, on s'attend que les recettes du programme contre la drogue restent stables, avec une croissance nominale de 7 % en 2006-2007, tandis que celles du programme contre le crime devraient s'accroître de 98 %. En 2004-2005, les

dépenses au titre du programme contre le crime marqueront une hausse de plus de 300 % par rapport à 2002-2003, par suite de missions plus nombreuses et du financement de nouveaux projets plus importants;

f) Le rapport entre les dépenses consacrées aux programmes (travaux de fond) et celles consacrées à l'infrastructure (activités d'appui) s'améliore: de 76/24 en 2002-2003, il est passé à 77/23 en 2004-2005 et devrait atteindre 79/21 en 2006-2007, ce qui témoigne d'une meilleure utilisation de l'infrastructure dans l'exécution des programmes;

g) Les soldes disponibles au début de chaque année sont destinés à couvrir les dépenses du premier semestre, du fait que la majorité des recettes rentrent au second semestre de chaque année. On s'attend toutefois à ce que leur niveau jusqu'ici relativement élevé diminue, du fait qu'en 2004-2005, le montant total des dépenses (233,2 millions de dollars) excédera de 1,2 million le montant total des recettes (232 millions). En 2006-2007, les dépenses devraient encore être supérieures aux recettes de 36,8 millions de dollars, ce qui ramènerait le solde moyen de 40 % des dépenses totales en 2002-2003 à 20 %;

h) S'il y a suffisamment de fonds pour poursuivre les programmes, le solde des fonds destinés à des activités de base du programme contre la drogue, qui s'établit à moins de 8 millions de dollars, est insuffisant quant à lui pour couvrir des dépenses atteignant 15 millions de dollars par an. La majorité des recettes versées à titre volontaire n'étant reçues qu'au second semestre de chaque année, il est nécessaire de reconstituer en grande partie ce solde pour honorer les contrats du personnel et les autres engagements opérationnels au début de chaque année;

i) La baisse des recettes pour les activités de base a été en partie compensée par l'identification en temps opportun d'économies de coûts, la rationalisation des dépenses consacrées à l'infrastructure et aux programmes, et une redistribution équitable des coûts d'infrastructure entre les programmes contre la drogue et contre le crime pour aboutir à un budget plus équilibré.

Tableau 1
État financier récapitulatif consolidé, 2002-2007
(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant effectif 2002-2003		*Budget final 2004-2005*		*Budget initial 2006-2007*	
		%		*%*		*%*
I. Financement						
A. Soldes de trésorerie engagés, au 1er janvier	61,1		78,3		74,7	
B. Recettes						
Fonds à des fins spéciales (affectés)	128,9	*68*	162,1	*70*	173,1	*73*
Fonds destinés aux activités de base (non affectés)	35,0	*18*	37,7	*16*	33,3	*14*
Budget ordinaire	26,5	*14*	32,2	*14*	32,2	*13*
Total, B	**190,4**	***100***	**232,0**	***100***	**238,6**	***100***
Total I (A+B)	**251,5**		**310,3**		**313,3**	

	Montant effectif 2002-2003		*Budget final 2004-2005*		*Budget initial 2006-2007*	
		%		*%*		*%*
II. Dépenses						
Programmes (Budget-programme)	131,3	*76*	179,2	*77*	218,3	*79*
Infrastructure (Budget d'appui)	41,9	*24*	54,0	*23*	57,1	*21*
Total II	**173,2**	***100***	**233,2**	***100***	**275,4**	***100***
III. Soldes de trésorerie (I-II)	78,3		77,1		37,9	
Imprévus			(1,1)		-	
Virement à la réserve			(1,3)		-	
Solde de trésorerie engagé, au 31 décembre	**78,3**		**74,7**		**37,9**	
IV. Réserve opérationnelle	**12,0**		**13,3**		**13,3**	

9. Le budget consolidé est présenté au chapitre II et les budgets des programmes contre le crime et contre la drogue, financés à titre volontaire, figurent aux chapitres III et IV, respectivement. Dans le budget ordinaire, ces deux programmes sont maintenant regroupés en un budget unique qui est présenté au chapitre V. Un rapport sur l'exécution et la planification des programmes portant sur les travaux de fond pour lesquels ces ressources sont utilisées figure à l'annexe II de l'additif du présent rapport (E/CN.7/2005/12). D'autres données budgétaires sont également fournies dans les annexes de cet additif.

II. Budget consolidé

A. Concept et terminologie

10. Une distinction est faite dans le budget entre la composante "programme" et la composante "appui", ce qui permet de comparer, sur la base du rapport entre les deux, l'efficacité avec laquelle sont utilisées les ressources fournies par les États Membres. Le budget-programme est présenté par région et par thème dans un cadre stratégique et selon une approche axée sur les résultats. Le budget d'appui est présenté selon l'infrastructure nécessaire à l'exécution du programme de travail.

11. Les termes ci-après sont employés dans le présent rapport:

a) "Programmes (budget-programme)". Ce terme désigne les programmes de base et les activités normatives qui couvrent des activités prescrites en cours ayant une portée mondiale, ainsi que le programme de coopération technique qui englobe des activités prescrites réalisées à travers des projets spécifiques assortis de délais et ayant une portée mondiale, régionale ou nationale;

b) "Infrastructure (budget d'appui)". Ce terme désigne les activités d'appui aux programmes du réseau de bureaux extérieurs et des unités au siège qui exécutent ou soutiennent directement le programme de travail; ainsi que des bureaux de gestion et d'administration au siège, chargés de la direction exécutive, de la gestion et de l'administration des programmes contre la drogue et contre le crime;

c) “Agents d’exécution (budget d’appui)”. Ce terme désigne les tiers, tels que les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements qui mettent en œuvre des projets, ou des éléments de projets, dont la responsabilité globale d’exécution incombe à l’ONUDC.

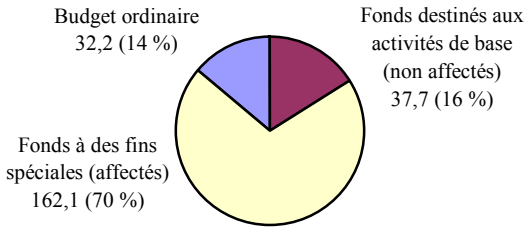
12. Sans infrastructure adéquate, l’ONUDC ne peut exécuter son programme de travail. C’est pourquoi l’infrastructure doit être entretenue, ce qui exige un niveau prévisible de ressources de base garanties, provenant aussi bien du budget ordinaire de l’Organisation des Nations Unies que des contributions volontaires à des fins non spécifiées (“fonds destinés aux activités de base”). Les projets de coopération technique sont financés par des contributions volontaires qui leur sont spécifiquement affectées (“fonds à des fins spéciales”). Le terme “budget consolidé” désigne les budgets regroupés des programmes contre la drogue et contre le crime. Les budgets du Fonds du PNUCID et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont financés par des contributions volontaires uniquement. Le budget ordinaire, qui couvre à la fois le programme contre la drogue et le programme contre le crime, est financé par les quotes-parts des États Membres fixées par l’Assemblée générale.

B. Recettes

13. Les projections pour 2006-2007 des recettes provenant de contributions volontaires sont fondées sur les tendances passées et actuelles et sur les indications des donateurs. Étant donné le caractère nécessairement incertain de ces recettes, deux scénarios ont été retenus: un scénario de référence et un scénario à hypothèse haute (voir fig. I). Le projet de budget est fondé sur le scénario de référence. Il est supposé que les fonds destinés aux activités de base diminueront de 12 % et le budget prévoit diverses mesures de maîtrise et de réduction des coûts pour compenser cette baisse. À l’inverse, de nouveaux projets d’envergure, dans le cadre du programme contre le crime, attirent de plus en plus de fonds à des fins spéciales, ce qui explique l’augmentation considérable des recettes du fonds de lutte contre le crime prévue pour 2006-2007. Cette hausse a également pour cause la dynamique de mobilisation de fonds engagée par l’Office au cours de l’exercice biennal précédent en vue d’accroître le nombre de donateurs grâce à des accords de cofinancement avec d’autres sources que les donateurs habituels.

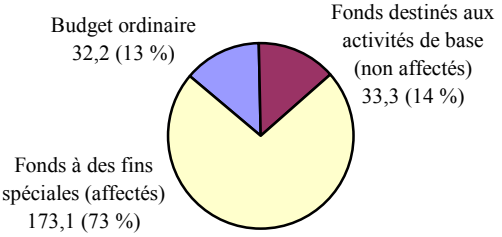
Figure I
Projections des recettes par type de financement, 2004-2005 et 2006-2007
(En millions de dollars des États-Unis)

A. 2004-2005
(Montant effectif pour 2004 et montant estimatif pour 2005)



	Fonds destinés aux activités de base		*Fonds à des fins spéciales*		*Total contributions volontaires*		*Budget ordinaire (drogues et crime)*		*Total*	
Financement		*%*		*%*		*%*		*%*		*%*
Drogues	33,6	*21*	127,6	*79*	161,2	*100*				
Crime	4,1	*11*	34,5	*89*	38,6	*100*				
ONUDC	**37,7**	***16***	**162,1**	***70***	**199,8**	***86***	**32,2**	***14***	**232,0**	***100***

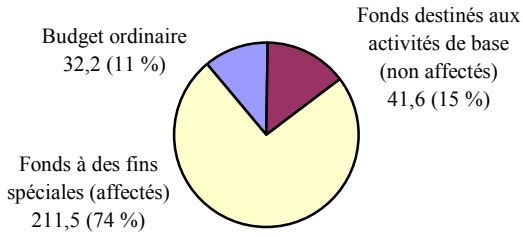
B. 2006-2007[a]
(Scénario de référence)



	Fonds destinés aux activités de base		*Fonds à des fins spéciales*		*Total contributions volontaires*		*Budget ordinaire*		*Total*	
Financement		*%*		*%*		*%*		*%*		*%*
Drogues	28,6	*18*	126,3	*82*	154,9	*100*				
Crime	4,7	*9*	46,8	*91*	51,5	*100*				
ONUDC	**33,3**	***14***	**173,1**	***73***	**206,4**	***87***	**32,2**	***13***	**238,6**	***100***
	-12 %		7 %		3 %		0 %		3 %	

[a] Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2006-2007 par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.

C. 2006-2007[a]
(Hypothèse haute)



	Fonds destinés aux activités de base		*Fonds à des fins spéciales*		*Total contributions volontaires*		*Budget ordinaire*		*Total*	
Financement		*%*		*%*		*%*		*%*		*%*
Drogues	35,7	*19*	155,4	*81*	191,1	*100*				
Crime	5,9	*10*	56,1	*90*	62,0	*100*				
ONUDC	**41,6**	***15***	**211,5**	***74***	**253,1**	***89***	**32,2**	***11***	**285,3**	***100***
	10 %		30 %		27 %		0 %		23 %	

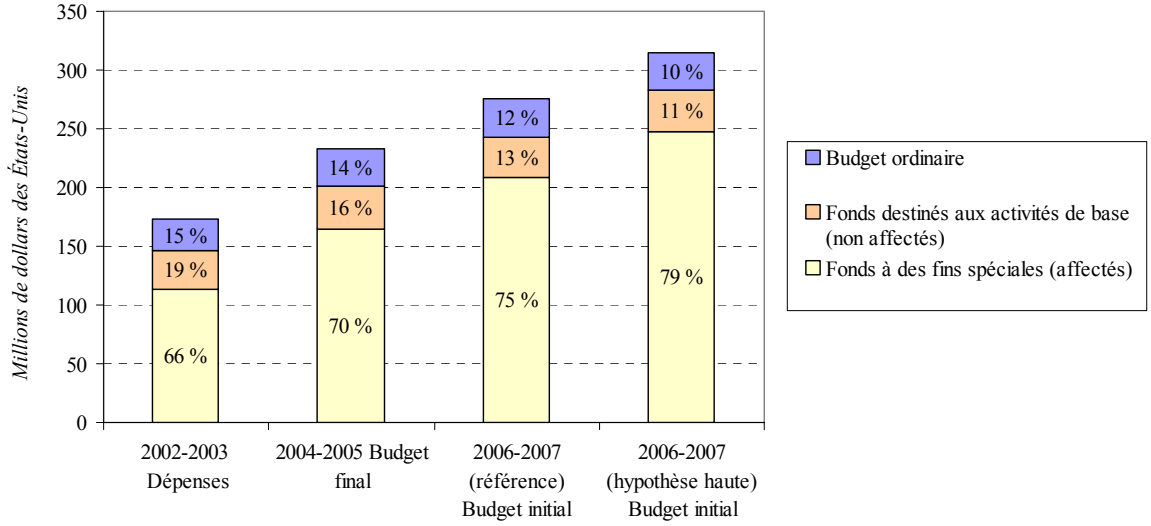
[a] Les chiffres figurant sous le tableau indiquent le taux de variation pour l'exercice biennal 2006-2007 par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.

C. Budget et dépenses

14. Les tendances budgétaires au cours de la période 2002-2007 révèlent une dépendance croissante à l'égard des fonds à des fins spéciales, ce qui fait ressortir le caractère imprévisible de la base de financement. La part des dépenses couvertes par le budget ordinaire et les fonds destinés aux activités de base tombe de 15 % et 19 %, respectivement, en 2004-2005, à 12 % et à 13 %, respectivement, en 2006-2007 (voir fig. II). Le budget final pour 2004-2005 est fondé sur les dépenses effectives des 18 premiers mois de l'exercice biennal et les dépenses estimées pour les 6 mois restants. L'accroissement de 60 millions de dollars (35 %) par rapport à 2002-2003 se décompose comme suit: 30,2 millions de dollars dans le budget du programme contre la drogue financé à titre volontaire, 24,1 millions de dollars dans le budget du programme contre le crime financé à titre volontaire, et 5,7 millions de dollars dans le budget ordinaire commun à ces deux programmes. Ces augmentations découlent à la fois d'une meilleure exécution des programmes et de nouveaux projets plus vastes en cours, notamment dans le cadre du programme contre le crime. D'après les projections, la hausse des dépenses devrait ralentir en 2006-2007; elle atteindrait alors 18 % dans le scénario de référence par suite principalement d'une expansion continue du programme contre le crime, avec la mise en œuvre de nouveaux projets d'envergure, notamment en Afghanistan, au Brésil et au Nigéria. Toutes les augmentations du budget concernent les fonds à des fins spéciales, le budget ordinaire maintenant une croissance zéro en termes réels. Dans le scénario de référence les projections budgétaires sont fondées sur une *analyse rigoureuse projet par projet*, qui tient compte du portefeuille de projets en cours et à venir, de leur faisabilité, et surtout des perspectives de financement volontaires les plus réalistes possible. Une croissance plus forte serait envisageable,

comme le montre le scénario à hypothèse haute, à condition que des fonds supplémentaires soient mis à disposition pour les projets prioritaires non financés mais aussi pour des augmentations, proportionnellement moins élevées, au niveau de l'infrastructure d'appui.

Figure II
Budget et dépenses consolidés, 2002-2007
(En millions de dollars des États-Unis)



Source de financement	*2002-2003 Dépenses*	*2004-2005 Budget final*	*2006-2007 (référence) Budget initial*	*2006-2007 (hypothèse haute) Budget initial*
Fonds à des fins spéciales (affectés)	113,7	164,1	208,1	247,9
Fonds destinés aux activités de base (non affectés)	33,0	36,9	35,1	35,1
Budget ordinaire	26,5	32,2	32,2	32,2
ONUDC	**173,2**	**233,2**	**275,4**	**315,2**
Taux de variation par rapport à l'exercice biennal précédent		35	18	35

D. Cadre régional et thématique

15. Le budget est structuré conformément au programme 13 du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007[1], tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004. Le programme de travail est inscrit au budget selon ses trois grands volets, à savoir: recherche, analyse et sensibilisation; services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités; et assistance et conseil techniques. En termes de répartition des ressources, le budget fait une distinction entre les ressources nécessaires au titre du programme et au titre de l'appui. Il est à noter que si le programme de travail prévu tient compte des activités touchant à la fois la drogue et le crime, les organes directeurs de l'ONUDC exigent que les contributions volontaires continuent d'être

inscrites au budget et comptabilisées dans le cadre des deux fonds distincts pour la lutte contre la drogue et la lutte contre le crime. Le tableau 2 donne une vue d'ensemble des ressources budgétaires nécessaires par sous-programme et par région, tandis que le tableau 3 en donne une vue d'ensemble par thème.

Tableau 2
ONUDC: Budget final pour 2004-2005 et budget initial pour 2006-2007
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds volontaires						*Budget ordinaire*			*Budget consolidé*		
	Programme contre la drogue			*Programme contre le crime*			*Programmes contre la drogue et le crime*			*ONUDC*		
Région/programme	*2004-2005* *a*	*2006-2007* *b*	*Variation en %* *(b-a)/a*	*2004-2005* *c*	*2006-2007* *d*	*Variation en %* *(d-c)/d*	*2004-2005* *e*	*2006-2007* *f*	*Variation en %* *(f-e)/f*	*2004-2005* *g(a+c+e)*	*2006-2007* *h(b+d+f)*	*Variation en %* *(h-g)/h*
A. Programmes												
Par secteur du cadre stratégique												
1. Recherche, analyse et sensibilisation	12 244	13 439	*10*	-	620		5 044	5 255	*4*	17 288	19 314	*12*
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	4 046	4 697	*16*	4 160	5 245	*26*	17 897	17 398	*(3)*	26 103	27 340	*5*
3. Assistance et conseils techniques	108 266	120 792	*12*	22 740	45 814	*101*	4 755	5 047	*6*	135 761	171 653	*26*
Total, A	**124 556**	**138 928**	***12***	**26 900**	**51 679**	***92***	**27 696**	**27 700**	***0***	**179 152**	**218 307**	***22***
Par région												
Afrique et Moyen-Orient	12 898	19 363	*50*	6 171	22 914	*271*	-	-		19 069	42 277	*122*
Asie du Sud-Est et Pacifique	21 025	19 927	*(5)*	1 614	2 657	*65*	-	-		22 639	22 584	*(0)*
Asie occidentale et centrale	32 127	39 131	*22*	6 542	10 841	*66*	-	-		38 669	49 972	*29*
Europe centrale et orientale	3 389	2 316	*(32)*	784	1 077	*37*	-	-		4 173	3 393	*(19)*
Amérique latine et Caraïbes	36 586	34 540	*(6)*	2 754	7 136	*159*	-	-		39 340	41 676	*6*
Monde	3 714	6 932	*87*	4 341	1 703	*(61)*	-	-		8 055	8 635	*7*
Programmes de base	14 817	16 719	*13*	4 694	5 351	*14*	15 649	16 148	*3*	35 160	38 218	*9*
Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités: siège[a]	-	-		-	-		12 047	11 552	*(4)*	12 047	11 552	*(4)*
Total, A	**124 556**	**138 928**	***12***	**26 900**	**51 679**	***92***	**27 696**	**27 700**	***0***	**179 152**	**218 307**	***22***
B. Infrastructure												
Bureaux extérieurs	20 399	16 343	*(20)*	1 987	6 632	*234*	-	-		22 386	22 975	*3*
Siège	20 634	22 093	*7*	1 605	2 410	*50*	4 538	4 465	*(2)*	26 777	28 968	*8*
Agents d'exécution	4 070	4 010	*(1)*	793	1 136	*43*	-	-		4 863	5 146	*6*
Total, B	**45 103**	**42 446**	***(6)***	**4 385**	**10 178**	***132***	**4 538**	**4 465**	***(2)***	**54 026**	**57 089**	**6**
Total général (A+B)	**169 659**	**181 374**	*7*	**31 285**	**61 857**	***98***	**32 234**	**32 165**	***(0)***	**233 178**	**275 396**	***18***

[a] Les services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités sont fournis essentiellement par la Division des traités, qui comprend le Service des traités et des affaires juridiques, le Service de la prévention du terrorisme et les secrétariats de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Tableau 3
ONUDC: Budget final pour 2004-2005 et budget initial pour 2006-2007 par thème
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds volontaires						*Budget ordinaire*			*Budget consolidé*		
	Programme contre la drogue			*Programme contre le crime*			*Programmes contre la drogue et le crime*			*ONUDC*		
Thème/programme	*2004-2005* *a*	*2006-2007* *b*	*Variation en %* *(b-a)/a*	*2004-2005* *c*	*2006-2007* *d*	*Variation en %* *(d-c)/d*	*2004-2005* *e*	*2006-2007* *f*	*Variation en %* *(f-e)/f*	*2004-2005* *g(a+c+e)*	*2006-2007* *h(b+d+f)*	*Variation en %* *(h-g)/h*
A. Programmes												
1. Recherche, analyse et sensibilisation												
a) Recherche et analyse des tendances	3 127	3 864	*24*	-	620		2 170	2 499	*15*	5 297	6 983	*32*
b) Surveillance des cultures illicites	6 780	7 540	*11*	-	-		-	-		6 780	7 540	*11*
c) Services de laboratoire et services scientifiques	1 244	1 181	*(5)*	-	-		1 561	1 471	*(6)*	2 805	2 652	*(5)*
d) Sensibilisation	1 093	854	*(22)*	-	-		1 313	1 285	*(2)*	2 406	2 139	*(11)*
Total, A.1	**12 244**	**13 439**	***10***	**-**	**620**		***5 044***	**5 255**	***4***	***17 288***	**19 314**	***12***
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités												
a) Services consultatifs juridiques	1 950	2 214	*14*	-	-		3 784	3 775	*(0)*	5 734	5 989	*4*
b) Activités de prévention du terrorisme	-	-		4 160	5 245	*26*	1 877	1 897	*1*	6 037	7 142	*18*
c) Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités: siège[a]	-	-		-	-		12 047	11 552	*(4)*	12 047	11 552	*(4)*
d) Services informatiques	2 096	2 483	*18*	-	-		189	174	*(8)*	2 285	2 657	*16*
Total, A.2	**4 046**	**4 697**	***16***	**4 160**	**5 245**	***26***	**17 897**	**17 398**	***(3)***	**26 103**	**27 340**	***5***
3. Assistance et conseils techniques												
a) Défis mondiaux												
i) VIH/sida	17 045	18 706	*10*	-	-		-	-		17 045	18 706	*10*
ii) Prévention, traitement et réadaptation	19 704	23 383	*19*	-	-		-	-		19 704	23 383	*19*
iii) Prévention du crime	-	-		800	3 119	*290*	-	-		800	3 119	*290*
iv) Moyens de subsistance durables	22 865	21 103	*(8)*	-	-		-	-		22 865	21 103	*(8)*

	Fonds volontaires						*Budget ordinaire*			*Budget consolidé*		
	Programme contre la drogue			*Programme contre le crime*			*Programmes contre la drogue et le crime*			*ONUDC*		
Thème/programme	*2004-2005* *a*	*2006-2007* *b*	*Variation en %* *(b-a)/a*	*2004-2005* *c*	*2006-2007* *d*	*Variation en %* *(d-c)/d*	*2004-2005* *e*	*2006-2007* *f*	*Variation en %* *(f-e)/f*	*2004-2005* *g(a+c+e)*	*2006-2007* *h(b+d+f)*	*Variation en %* *(h-g)/h*
Total partiel, 3 (a)	**56 614**	**63 192**	***6***	**800**	**3 119**	***290***	**1 379**[b]	**1 404**[b]	***2***	**61 793**	**67 715**	***10***
b) Lutte contre les trafics												
i) Lutte contre les stupéfiants	44 483	50 906	*14*	-	-		-	-		44 483	50 906	*14*
ii) Lutte contre la criminalité organisée	-	-		2 148	2 822	*31*	-	-		2 148	2 822	*31*
iii) Lutte contre la traite des êtres humains	-	-		4 316	7 668	*78*	-	-		4 316	7 668	*78*
Total partiel, 3 b)	**44 483**	**50 906**	***14***	**6 464**	**10 490**	***62***	**1 532**[b]	**1 619**[b]	***6***	**52 479**	**63 015**	***20***
c) État de droit												
i) Lutte contre la corruption	-	-		6 742	21 005	*212*	-	-		6 742	21 005	*212*
ii) Lutte contre le blanchiment d'argent	4 169	6 694	*61*	-	-		-	-		4 169	6 694	*61*
iii) Réforme de la justice pénale	-	-		8 734	11 200	*28*	-	-		8 734	11 200	*28*
Total partiel, 3 c)	**4 169**	**6 694**	***61***	**15 476**	**32 205**	***108***	**1 844**[b]	**2 024**[b]	***10***	**21 489**	**40 923**	***90***
Total, A.3	**108 266**	**120 792**	***12***	**22 740**	**45 814**	***101***	**4 755**	**5 047**	***6***	**135 761**	**171 653**	***26***
Total, A	**124 556**	**138 928**	***12***	**26 900**	**51 679**	***92***	**27 696**	**27 700**	***0***	**179 152**	**218 307**	***22***
B. Infrastructure												
Bureaux extérieurs	20 399	16 343	*(20)*	1 987	6 632	*234*	-	-		22 386	22 975	*3*
Siège	20 634	22 093	*7*	1 605	2 410	*50*	4 538	4 465	*(2)*	26 777	28 968	*8*
Agents d'exécution	4 070	4 010	*(1)*	793	1 136	*43*	-	-		4 863	5 146	*6*
Total, B	45 103	42 446	*(6)*	4 385	10 178	*132*	4 538	4 465	*(2)*	54 026	57 089	*6*
Total général (A+B)	**169 659**	**181 374**	***7***	**31 285**	**61 857**	***98***	**32 234**	**32 165**	***(0)***	**233 178**	**275 396**	***18***

[a] Les services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités sont fournis essentiellement par la Division des traités, qui comprend le Service des traités et des affaires juridiques, le Service de la prévention du terrorisme et les secrétariats de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

[b] Le budget ordinaire est consacré aux principaux thèmes du programme d'assistance et de conseils techniques.

16. Les changements importants décrits ci-après, par thème et par région, sont prévus pour 2006-2007 par rapport à 2004-2005.

17. Dans la région *Afrique et Moyen-Orient*, l'augmentation de 6,5 millions de dollars, soit 50 %, pour le programme contre la drogue, correspond en partie à de nouveaux projets de lutte contre les stupéfiants au Cap-Vert (3,9 millions de dollars) et au Nigéria (0,8 million de dollars) qui seront financés dans les deux pays par des contributions versées au titre du partage des coûts. De nouveaux projets de prévention du VIH/sida sont par ailleurs prévus en Afrique de l'Est (1,2 million de dollars) et en Afrique de l'Ouest (0,7 million de dollars). L'augmentation de 16,7 millions de dollars, soit 271 %, pour le programme contre le crime résulte de la mise en œuvre d'un vaste programme de lutte contre la corruption au Nigéria, financé par la Commission européenne.

18. Pour l'*Asie du Sud-Est et le Pacifique*, la diminution de 1,1 million, soit 5 %, concernant le programme contre la drogue découle principalement du manque de financement pour les projets de subsistance durable en République démocratique populaire lao et au Myanmar. L'augmentation de 1,1 million de dollars, soit 65 %, pour le programme contre le crime, correspond à un accroissement de l'exécution prévue de projets en cours en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre la traite des êtres humains.

19. En *Asie occidentale et centrale*, l'augmentation de 7 millions de dollars, soit 22 %, pour le programme contre la drogue tient à de nouveaux projets de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays d'Asie centrale. L'augmentation de 4,3 millions de dollars, soit 66 %, pour le programme contre le crime correspond à des projets, nouveaux et en cours, de réforme de la justice pénale en Afghanistan, ainsi qu'à de nouvelles activités de lutte contre la criminalité dans les pays voisins.

20. S'agissant de l'*Europe centrale et orientale*, la diminution de 1,1 million de dollars, soit 32 %, pour le programme contre la drogue résulte d'un grave manque de financement pour la région, bien qu'un programme solide soit en cours d'élaboration pour le renforcement des projets en cours et la création de nouveaux projets de lutte contre la drogue. L'augmentation de 0,3 million de dollars, soit 37 %, pour le programme contre le crime correspond à un nouveau projet de lutte contre la criminalité organisée en Serbie-et-Monténégro.

21. En ce qui concerne l'*Amérique latine et les Caraïbes*, le programme contre la drogue devrait rester stable autour de 35 millions de dollars. Pour le programme contre le crime, en revanche, on prévoit pour 2006-2007 une augmentation de 4,4 millions de dollars, soit 159 %, dans le cadre de projets de prévention de la criminalité et de lutte contre la corruption et la traite des êtres humains au Brésil, financés principalement par des contributions versées au titre du partage des coûts. De nouvelles initiatives contre la criminalité organisée, financées par le système du partage des coûts ou par des sources du secteur privé, sont également prévues en Colombie, au Mexique, au Pérou et dans le Marché commun du Sud (Mercosur).

22. Pour ce qui est des *activités mondiales*, l'augmentation de 3,2 millions de dollars, soit 87 %, pour le programme contre la drogue correspond à la croissance prévue au niveau du programme de surveillance des cultures illicites, du *Rapport mondial sur les drogues*, de la recherche et de l'élaboration de politiques en matière de réduction de la demande, et de l'élaboration d'un module du système intégré de

gestion programmatique et financière (ProFi) – directement lié aux programmes. La diminution de 2,6 millions de dollars, soit 61 %, pour le programme contre le crime correspond à l'achèvement de projets en cours en matière de lutte contre la criminalité organisée et d'appui à la réforme de la justice pénale.

III. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

A. Vue d'ensemble de la situation financière

23. Si les recettes à des fins spéciales ont été stables à 128 millions de dollars en 2004-2005, les dépenses afférentes aux programmes ont augmenté de 21 millions de dollars (20 %) pour s'établir à 125 millions de dollars contre 104 millions en 2002-2003. Compte tenu de l'amélioration dans l'exécution des programmes, une nouvelle augmentation de 14 millions de dollars (12 %) est prévue pour 2006-2007 par rapport à 2004-2005. Le résultat net sera une réduction substantielle du niveau relativement élevé des soldes des fonds à des fins spéciales dans le passé.

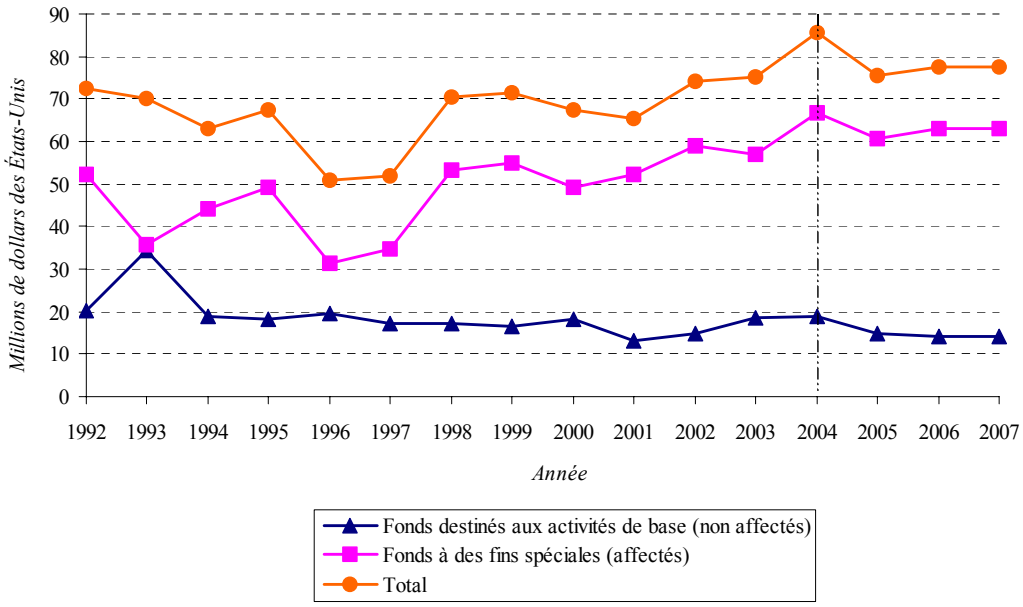
24. D'après les projections, les recettes pour les activités de base diminueraient de 5 millions de dollars (15 %) pour s'établir à 28,6 millions en 2006-2007 contre 33,6 millions en 2004-2005. Le budget prévoit aussi une diminution de 6,6 millions de dollars (19 %) des dépenses pour les activités de base qui reviendraient de 35,6 millions de dollars en 2004-2005 à 29 millions en 2006-2007, grâce aux mesures de réduction des coûts et de rationalisation des fonds décrites aux paragraphes 27 à 37 ci-dessous. En conséquence, est proposé pour 2006-2007 un budget pour les activités de base de 14,5 millions de dollars par an, niveau qui n'a jamais été aussi bas. À titre de comparaison, les recettes annuelles pour les activités de base au cours des 14 années de la période 1992-2005 se sont élevées à 18,6 millions de dollars, et le rapport fonds affectés/fonds non affectés a été de 73/27. Pour 2006-2007 il sera de 82/18 (voir la figure III qui présente les recettes du Fonds du PNUCID).

25. Malgré les mesures prises actuellement pour maîtriser les coûts, le solde des fonds destinés aux activités de base tombera à moins de 8 millions de dollars à la fin de l'année 2005, et n'augmentera probablement pas en 2006-2007 en raison de la diminution des recettes. Étant donné que les sorties mensuelles des fonds destinés aux activités de base atteignent 1,2 million de dollars et que, pour le seul premier semestre de 2006, il faudra disposer de 6 millions de dollars pour payer les salaires, il est essentiel que même le faible niveau projeté des recettes soit assuré et que l'argent soit reçu le plus tôt possible en 2006. Ou bien il faudra reconstituer ce solde par des contributions additionnelles à hauteur de 15 millions environ afin de couvrir au moins les dépenses d'une année.

Figure III
Fonds du PNUCID: contributions volontaires, 1992-2007
(En millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005[a]*	*2006[a]*	*2007[a]*
Fonds destinés aux activités de base (non affectés)	20,2	34,3	19,0	18,3	19,7	17,2	17,1	16,5	18,1	13,2	15,0	18,4	18,8	14,7	14,3	14,3
Fonds à des fins spéciales (affectés)	52,3	35,8	44,1	49,1	31,3	34,8	53,2	55,1	49,2	52,2	59,1	56,8	66,9	60,7	63,1	63,1
Total	**72,5**	**70,1**	**63,1**	**67,4**	**51,0**	**52,0**	**70,3**	**71,6**	**67,3**	**65,4**	**74,1**	**75,2**	**85,7**	**75,4**	**77,4**	**77,4**

[a] Prévisions.



26. Afin de maintenir un solde de trésorerie minimum d'environ 8 millions de dollars destinés aux activités de base, un certain nombre de mesures, décrites ci-après, sont prises.

1. Propositions pour distraire des dépenses des fonds destinés aux activités de base

27. *Les coûts des bureaux extérieurs* seront pris en charge par les projets, *à concurrence de 10 %* des crédits annuels qui leur sont alloués. Cela concerne sept bureaux: Afghanistan, Bolivie, Brésil, Égypte, Nigéria, République démocratique populaire lao et Asie centrale. De cette manière, environ 0,5 million de dollars en 2004-2005 et 1,1 million de dollars en 2006-2007 pourront passer des fonds destinés aux activités de base aux fonds à des fins spéciales. Afin d'éviter un double comptage, les coûts d'infrastructure seront imputés aux projets une fois déduits les coûts d'appui aux programmes. L'effet de cette mesure est montré au tableau 4 à la rubrique "Rationalisation des ressources".

28. Sur le montant de 1,5 million de dollars par an que représentent les coûts des locaux des bureaux extérieurs, 0,6 million concerne des pays à revenu intermédiaire, à savoir: l'Afrique du Sud, le Brésil, la Colombie, l'Égypte, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la Thaïlande. Des discussions ont été engagées avec ces pays afin d'obtenir des financements nationaux à cette fin.

29. Lorsque les locaux des bureaux extérieurs, à l'exclusion de ceux mentionnés au paragraphe 27 ci-dessus, représenteront 10 % ou moins des portefeuilles de projets actuels, ils seront directement imputés aux projets. Cela aboutira au transfert d'environ 0,3 million en 2004-2005, et d'environ 0,6 million de dollars en 2006-2007, des fonds destinés aux activités de base aux projets. Toutefois, si les pays hôtes devaient financer ces locaux, comme indiqué au paragraphe 28, le montant imputé aux projets serait réduit en conséquence. L'effet de cette mesure est également montré à la rubrique "Rationalisation des fonds" au tableau 4.

Tableau 4
Fonds du PNUCID: état financier récapitulatif, 2002-2007
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003 Montant effectif	*2004-2005 Budget final*			*2006-2007 Budget initial*		
	Total	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*
I. Financement							
A. Liquidités engagées au 1er janvier	53 421	10 969	52 172	63 141	7 809	45 776	53 585
B. Recettes							
Contributions	112 425	31 150	96 267	127 417	27 400	84 300	111 700
Participation aux coûts	30 980	-	25 701	25 701	-	34 350	34 350
Dons publics	2 480	-	4 736	4 736	-	6 620	6 620
Intérêts	5 050	1 600	949	2 549	1 000	1 000	2 000
Recettes accessoires	1 130	800	-	800	200	-	200
Revenu brut	152 065	33 550	127 653	161 203	28 600	126 270	154 870
Remboursement à des donateurs	(2 809)						
Total, B	**149 256**	**33 550**	**127 653**	**161 203**	**28 600**	**126 270**	**154 870**
Total I (A+B)	**202 677**	**44 519**	**179 825**	**224 344**	**36 409**	**172 046**	**208 455**
II. Dépenses							
A. Programmes (budget-programme)	102 296	5 203	119 353	124 556	2 144	136 784	138 928
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	1 628			-			-
Total, A	**103 924**	**5 203**	**119 353**	**124 556**	**2 144**	**136 784**	**138 928**
B. Infrastructure (budget d'appui)[a]	35 612	31 607	13 896	45 503	29 540	13 906	43 446
Rationalisation des ressources		(800)	800	-	(1 700)	1 700	-
Réduction des coûts		(400)		(400)	(1 000)		(1 000)
Total, B	**35 612**	**30 407**	**14 696**	**45 103**	**26 840**	**15 606**	**42 446**
Total II (A+B)	**139 536**	**35 610**	**134 049**	**169 659**	**28 984**	**152 390**	**181 374**

	2002-2003 Montant effectif	*2004-2005 Budget final*			*2006-2007 Budget initial*		
	Total	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*
III. Liquidités (I-II)	**63 141**	**8 909**	**45 776**	**54 685**	**7 425**	**19 656**	**27 081**
Provisions pour imprévus[b]	-	(1 100)	-	(1 100)	-	-	-
Soldes de trésorerie engagés au 31 décembre	**63 141**	**7 809**	**45 776**	**53 585**	**7 425**	**19 656**	**27 081**
IV. Réserve opérationnelle	**12 000**	**12 000**	**-**	**12 000**	**12 000**	**-**	**12 000**

[a] Comprend les agents d'exécution.

[b] Une provision pour imprévus est constituée pour faire face au non-paiement éventuel de contributions annoncées pour des projets sous contrôle de la Commission européenne et des pertes de change sur les fonds avancés par le PNUD pour des projets du PNUCID réalisés par les gouvernements.

30. *Les activités liées à la lutte contre la criminalité* prennent une part accrue du portefeuille dans tous les bureaux extérieurs. Les coûts qui en résultent seront pris en charge par les dépenses d'appui aux programmes pour les projets de lutte contre le crime et par les fonds destinés aux activités de base du programme de lutte contre le crime. Sur la base des estimations de la charge de travail, environ 1,3 million de dollars de fonds destinés aux activités de base de la lutte contre le crime, et non contre la drogue, sont alloués aux budgets d'infrastructure des bureaux régionaux pour 2004-2005, et 5,8 millions de dollars pour 2006-2007, période pour laquelle on prévoit une augmentation substantielle de la part du travail sur les activités liées à la criminalité.

31. On prévoit une baisse de 3,1 millions de dollars (60 %) des fonds destinés aux activités de base dans le budget-programme (2,1 millions de dollars en 2006-2007 contre 5,2 millions de dollars en 2004-2005), en partant de l'hypothèse que la plupart des programmes de base attireront encore plus de fonds affectés.

32. Au siège, *les programmes mondiaux*, dont certains postes sont actuellement financés par les fonds destinés aux activités de base, devraient à l'avenir être en mesure de financer ces postes sur des fonds affectés, à condition qu'ils respectent les niveaux d'effectifs autorisés. On estime qu'il est probable que ces programmes attireront suffisamment de fonds affectés à cet effet en 2006-2007.

33. Par principe, une fraction appropriée de chaque *nouveau budget de projet* sera affectée à l'infrastructure du bureau extérieur correspondant. En appliquant un tel pourcentage à chaque budget de projet il sera possible à l'avenir de rendre les bureaux extérieurs largement indépendants des subventions provenant des fonds destinés aux activités de base.

2. Mesures de réduction des coûts

34. *L'ouverture de comptes bancaires* indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement permettra de réaliser des économies potentielles d'environ 0,4 million de dollars en 2004-2005 et de 0,8 million de dollars en 2006-2007. Ce système est actuellement mis en œuvre à la suite d'un essai pilote réussi au bureau régional pour l'Asie centrale au début de 2005. Des économies de

même nature seront réalisées, dans un premier temps, dans les bureaux régionaux pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique de l'Est.

35. *La fermeture de certains bureaux régionaux* dont les coûts d'infrastructure représentent 35 % ou plus des portefeuilles de projets actuels pourrait permettre d'économiser environ 0,2 million de dollars en 2006.

36. On envisagera sérieusement de reclasser des bureaux régionaux en bureaux de projets, et de réaffecter le personnel du PNUCID au PNUD et dans les bureaux des autres agents d'exécution pour représenter les intérêts du PNUCID et accomplir le programme de travail. Ces mesures n'entraîneront peut-être pas directement des économies budgétaires, mais elles devraient améliorer la productivité et l'efficacité.

37. Diverses mesures destinées à réduire et à maîtriser les coûts ont été mises en place, comme la diminution de l'usage du papier grâce à l'automatisation, les économies d'énergie au siège, les économies de frais de voyage, et l'amélioration des communications et la réduction de leur coût grâce aux progrès des technologies de l'information.

B. Budget final, 2004-2005

38. Le budget final pour 2004-2005 s'élève à 170 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 17,4 millions de dollars, ou 9,3 %, par rapport au budget initial (voir tableau 5). Les variations se répartissent en volume (ou termes réels), par rapport aux valeurs du budget initial, et en variations de coût dues aux taux de change, aux salaires et à d'autres facteurs d'inflation au cours de l'exercice biennal. Il y a une baisse globale en volume de 26,7 millions, soit 14,2 %, et de variations de coût de 9,3 millions de dollars, soit 5 %, par rapport au budget initial.

Tableau 5
Fonds du PNUCID: ressources nécessaires, 2004-2005
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Variations		
	Budget initial	*Volume*	*Coûts*	*Budget final*
Budget-programme				
Programme de coopération technique	131 768	(27 080)	5 051	109 739
Programme de base	15 106	(932)	643	14 817
Total, budget-programme	**146 874**	**(28 012)**	**5 694**	**124 556**
Budget d'appui				
Infrastructure	35 909	1 836	3 687	41 432
Dépenses d'appui des agents d'exécution	4 640	(570)	-	4 070
Total budget d'appui	**40 549**	**1 266**	**3 687**	**45 502**
Total général	**187 423**	**(26 746)**	**9 381**	**170 058**

1. Budget-programme

a) Programme de coopération technique

39. Le budget-programme final comporte les dépenses encourues sur 18 mois et les prévisions pour les 6 mois restants de 2005. Pour le programme de coopération technique, le taux d'exécution est de 83,3 % par rapport au budget initial, ce qui constitue une amélioration par rapport à l'exercice biennal 2002-2003, où le taux a été de 80,5 %. De plus amples détails sur les variations du volume et des coûts par région et par thème sont donnés à l'annexe IV de l'additif au présent rapport (E/CN.7/2005/12/Add.1).

b) Programme de base

40. Le budget final du programme de base s'élève à 14,8 millions de dollars, ce qui correspond à un taux d'exécution de 98 % par rapport au budget initial. Il y a une réduction d'un poste d'administrateur et de cinq postes des services généraux, transférés au budget de l'infrastructure. De plus amples détails sur les variations du volume et des coûts sont donnés à l'annexe IV du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

2. Infrastructure

41. Le budget final d'infrastructure pour 2004-2005 s'élève à 41,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,5 millions de dollars par rapport au budget initial. Il y a une augmentation en volume 1,8 million de dollars, soit 5 %, et des variations de coût de 3,7 millions de dollars, soit 10,3 %.

42. L'accroissement des dépenses s'explique comme suit:

a) Avant tout, *des hausses de salaire* de 2,4 millions de dollars (qui comprennent des augmentations à la fois du barème des traitements et du coefficient d'ajustement) décidées par l'Assemblée générale une fois le budget établi;

b) Les autres dépenses de fonctionnement et les imprévus ont également augmenté de 1,3 million de dollars en raison, d'une part, de l'affaiblissement du dollar, principale devise des recettes de l'ONUDC, par rapport à l'euro, principale devise de dépense, et, d'autre part, de l'inflation;

c) *Des frais de gestion* supplémentaires perçus par le PNUD (estimés à 1 million de dollars);

d) Le renforcement *des bureaux régionaux* (0,5 million de dollars);

e) D'autres variations nettes en volume (0,3 million de dollars).

43. On notera que, hormis le renforcement des bureaux régionaux, tous les autres facteurs d'augmentation des dépenses échappaient en grande partie à l'ONUDC. Les dépenses d'appui des agents d'exécution sont moins élevées en volume, conformément à la baisse du volume du budget-programme. De plus amples détails sur les variations du volume et des coûts, y compris les variations dans les tableaux d'effectifs, sont donnés aux annexes IV, V et VI du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

C. Budget initial, 2006-2007

44. Le budget initial pour 2006-2007 s'élève à 182,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 12,3 millions, soit 7,2 %, par rapport au budget final de 2004-2005 (voir tableau 6). Il y a une augmentation en volume de 5,2 millions de dollars, soit 3 %, et des variations de coût de 7,1 millions de dollars, soit 4,2 %.

Tableau 6
Fonds du PNUCID: ressources nécessaires, 2004-2005
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	*Variation en volume*	*Variation des coûts*	*2006-2007*
Budget-programme				
Programme de coopération technique	109 739	6 480	5 990	122 209
Programme de base	14 817	1 419	483	16 719
Total, budget-programme	**124 556**	**7 899**	**6 473**	**138 928**
Budget d'appui				
Infrastructure	41 432	(2 595)	599	39 436
Dépenses d'appui des agents d'exécution	4 070	(60)	-	4 010
Total, budget d'appui	**45 502**	**(2 655)**	**599**	**43 446**
Total général	**170 058**	**5 244**	**7 072**	**182 374**

1. Budget-programme

a) Programme de coopération technique

45. Les principaux objectifs du programme, les réalisations attendues et les indicateurs de succès pour 2006-2007 sont expliqués à l'annexe II du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

46. Le budget total de la coopération technique, d'un montant de 122,2 millions de dollars, dépasse de 12,5 millions de dollars, soit 11,4 %, les prévisions de dépenses pour 2004-2005. Il y a une augmentation totale du volume de 6,5 millions de dollars, soit 5,9 %, et une hausse des coûts de 6 millions de dollars, soit 5,5 %. De plus amples détails sur les variations du volume et des coûts par région et par thème sont fournis à l'annexe IV, tableau 12, du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

b) Programmes de base

47. Le budget initial du programme de base s'élève à 16,7 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1,9 million de dollars, soit 12,8 %, par rapport au budget final de 2004-2005. Il y a une augmentation totale du volume de 1,4 million de dollars, soit 9,4 %, et une hausse des coûts de 0,5 million de dollars, soit 3,4 %. Aucun changement dans les postes prévus n'est proposé. Des détails sont fournis à l'annexe IV du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

2. Infrastructure

48. Le budget initial de l'infrastructure pour 2006-2007 est de 39,4 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2 millions de dollars, soit 4,8 %, par rapport à 2004-2005. Il y a une baisse du volume de 2,6 millions de dollars, soit 6,3 %, et une hausse des coûts de 0,6 million de dollars, soit 1,5 %. Le budget financera des activités du budget-programme qui, pour 2006-2007, sont estimées à 138,9 millions de dollars.

49. En ce qui concerne les ressources nécessaires et leurs variations par rapport à 2004-2005, on constate pour le siège une augmentation en volume de 0,6 million de dollars pour la gestion et l'administration et de 0,2 million pour l'appui aux programmes, soit au total 0,8 million de dollars. Le volume de l'appui au niveau des pays diminue de 3,4 millions de dollars, d'où une diminution totale en volume pour l'infrastructure de 2,6 millions de dollars. Le tableau 7 reprend ces informations par unité administrative et catégorie de dépense. De plus amples détails sur les variations du volume et des coûts, y compris les changements dans les tableaux d'effectifs, sont fournis aux annexes IV, VII et VIII du document E/CN.7/2005/12/Add.1.

Tableau 7
Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour l'infrastructure, 2006-2007
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	*Variation en volume*	*Variation des coûts*	*2006-2007*
A. Réseau des bureaux extérieurs				
Afrique et Moyen-Orient	4 992	(708)	99	4 383
Europe centrale et occidentale, Asie occidentale et centrale	4 627	(690)	14	3 951
Asie du Sud	775	(119)	12	668
Asie de l'Est et Pacifique	4 344	(769)	17	3 592
Amérique latine et Caraïbes	6 061	(1 130)	(182)	4 749
Total, bureaux extérieurs	**20 799**	**(3 416)**	**(40)**	**17 343**
B. Appui aux programmes, siège	9 727	200	177	10 104
Total, appui aux programmes	**30 526**	**(3 216)**	**137**	**27 447**
C. Gestion et administration	10 906	620	463	11 989
Total général	**41 432**	**(2 596)**	**600**	**39 436**

IV. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

50. Les recettes ont augmenté de 23,9 millions de dollars (163 %), passant de 14,7 millions de dollars en 2002-2003 à 38,6 millions en 2004-2005. Elles devraient augmenter encore de 12,8 millions de dollars (33 %) en 2006-2007 (voir tableau 8). La majeure partie de cette augmentation tient au financement de nouveaux projets importants, en particulier en Afghanistan, au Brésil et au Nigéria.

51. Les dépenses du programme de lutte contre le crime devraient augmentent de 98 % en 2006-2007 par rapport à 2004-2005, après avoir augmenté de 300 % par rapport à 2002-2003 (voir tableau 8). L'expansion de ce programme s'explique par des missions plus nombreuses donnant lieu à de nouveaux projets plus vastes attirant un financement suffisant. Dans la mesure où l'on prévoit un accroissement des dépenses plus important que celui des recettes, il y aura au total une réduction substantielle, jusqu'alors relativement élevée, des soldes des fonds à des fins spéciales.

Tableau 8
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: état financier récapitulatif, 2002-2007
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003 Montant effectif	*2004-2005 Budget final*			*2006-2007 Budget initial*		
	Total	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*	*Fonds destinés aux activités de base*	*Fonds à des fins spéciales*	*Total*
I. Financement							
A. Soldes de trésorerie engagés au 1er janvier	7 653	3 663	11 450	15 113	5 159	15 913	21 072
B. Recettes							
Contributions	13 821	2 649	32 739	35 388	4 074	39 331	43 405
Participation aux coûts	-	-	918	918	-	6 650	6 650
Dons publics	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts	818	435	847	1 282	400	800	1 200
Recettes accessoires	30	1 000	-	1 000	200	-	200
Total, B	**14 669**	**4 084**	**34 504**	**38 588**	**4 674**	**46 781**	**51 455**
Total I (A+B)	**22 322**	**7 747**	**45 954**	**53 701**	**9 833**	**62 694**	**72 527**
II. Dépenses							
Programmes (budget-programme)	5 511	-	26 900	26 900	-	51 679	51 679
Infrastructure (budget d'appui)[a]	1 698	1 244	3 141	4 385	6 082	4 096	10 178
Total II	**7 209**	**1 244**	**30 041**	**31 285**	**6 082**	**55 775**	**61 857**
III. Soldes de trésorerie (I-II)	15 113	6 503	15 913	22 416	3 751	6 919	10 670
Virement à la réserve[b]		(1 344)	-	(1 344)			
Soldes de trésorerie engagés au 31 décembre	**15 113**	**5 159**	**15 913**	**21 072**	**3 751**	**6 919**	**10 670**
IV. Réserve opérationnelle	**5 686**	**1 344**	**5 686**	**7 030**	**1 344**	**5 686**	**7 030**

[a] Comprend les agents d'exécution.
[b] Selon les règles de gestion financière de l'ONU, les imprévus pour le programme de lutte contre la criminalité dans les fonds destinés aux activités de base représentent 15 % des allocations pour 2005, soit 230 096 dollars, et les gains de réévaluation 1 113 685 dollars, montant devant être réservé pour se prémunir contre d'éventuelles pertes futures.

V. Budget-programme ordinaire

52. Les principales réalisations escomptées et les indicateurs de succès du programme pour 2006-2007 sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/6 (sect. 16)), de même que les ressources nécessaires.

53. Les ressources proposées pour l'exercice biennal 2006-2007 au chapitre 16 s'élèvent à 30,8 millions de dollars, soit une diminution de 69 400 dollars (ou 0,2 % aux taux de 2004-2005) par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution est essentiellement due à l'attribution d'un montant non renouvelable de ressources en 2004-2005 pour le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu à Bangkok en avril 2005. Le tableau 9 montre les ressources totales proposées pour l'ONUDC aux chapitres 16 et 22 dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2006-2007 (programme ordinaire de coopération technique (A/60/6 (sect. 22)).

Tableau 9
ONUDC: ressources nécessaires (budget ordinaire), 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007[a]
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*Dépenses effectives 2002-2003*	*Crédits ouverts 2004-20 05*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*Dépenses prévues pour 2006-2007*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Chapitre 16							
Organes directeurs	1 046	1 641	(508)	*(31)*	1 133	58	1 191
Direction exécutive et administration	1 709	711	(11)	*(2)*	700	48	748
Programme de travail	21 362	27 259	762	*3*	28 021	2 063	30 084
Appui aux programmes	955	1 299	(312)	*(24)*	987	34	1 021
Total, chapitre 16	**25 072**	**30 910**	**(69)**	***(0)***	**30 841**	**2 203**	**33 044**
B. Chapitre 22							
Programme de travail	1 416	1 324			1 323	50	1 373
Total, chapitre 21	**1 416**	**1 324**			**1 323**	**50**	**1 373**
Total, budget ordinaire	**26 488**	**32 234**	**(69)**	***(0)***	**32 164**	**2 253**	**34 417**

[a] Le montant total (avant réévaluation des coûts), à savoir 32 164 000 dollars, est inclus dans le budget consolidé de l'ONUDC pour 2006-2007 dans la mesure où il s'agit d'une référence plus juste que les crédits pour 2004-2005.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).